

Procès-verbal du Conseil Municipal
Séance n° 9 du lundi 6 décembre 2021 – 18 heures 30 – salle de la mairie

Présents : MARRET Serge, SABATIER Sébastien, GRIX Suzanna, HAGER Maryvonne, BELFIORE Mauricette, GUILHEM Louis, CELERIER Patrick, MONIÉ Florian, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : RIBES Bénédicte à GUILHEM Louis ; BORREL Marie-Andrée à MARRET Serge.

Absent(s) excusé(s) : Néant.

Absent(s) : Néant.

M. le maire ouvre la séance à 18h30.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la nomination De Maryvonne HAGER à la fonction de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1- Approbation du PV du conseil du 6 décembre 2021 – Présentation Serge Marret

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2 - Convention ONF - Commune - Domaine de Clarmon

Ce point est à relier au point informations et questions diverses : Demande des époux Josserand de pose d'une barrière sur le chemin du domaine privé de la commune situé sur la parcelle A 965 près du chemin de Saint-Alary : présentation Serge Marret et Sébastien Sabatier.

Les époux Josserand sollicitent la création d'un sentier botanique et d'interprétation sur une parcelle de 3,4885 ha cadastrée A 965, propriété de la commune de Tourouzelle en vue de valoriser leurs activités professionnelles. Cette parcelle dépendant du régime forestier, une convention entre la Commune de Tourouzelle, assistée par l'Office National des Forêts et le Domaine de Clarmon sera donc établie pour une durée de 12 ans à compter du 1er septembre 2021.

Les frais de création puis d'entretien du sentier botanique et d'interprétation seront exclusivement à la charge du pétitionnaire qui s'acquittera d'une redevance annuellement. Ce sentier implanté en forêt communale sera toujours accessible au public.

M. Josserand souhaite poser une barrière au bout du chemin communal qui conduit uniquement à ses vignes pour éviter les dégradations de nuit sur sa propriété. La circulation des piétons ne sera pas entravée. La municipalité donne un avis favorable sous réserve de l'accord des pompiers.

3 - Virements de crédits relatifs aux charges transférées et aux cautions bancaires restituées pour fin de baux locatifs - Présentation Patrick Célerier.

Le Conseil municipal donne son accord à l'ajustement du budget par ajout de deux lignes supplémentaires soit : 3 527 € pour la dernière tranche de travaux Boulevard du Minervoise et 1 050 € supplémentaires de cautions restituées aux locataires.

4 - Adoption du rapport 2021 établi par la Commission d'Evaluation des Charges Transférées : présentation Patrick Célerier.

Après rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) il apparaît que, sur un total de charges transférées de 49 050 €, la commune de Tourouzelle est redevable de 11 857 € pour l'année 2021. Un acompte de 6 537 € a déjà été versé. Il reste donc à virer à la Communauté de Communes la somme de 5 320 €.

Ces transferts de charges ont porté sur : le transfert de la taxe professionnelle, le développement économique, l'aménagement de l'espace communautaire, les voiries, les services techniques, l'action sociale, les sentiers pédestres VTT guide touristique et le fonctionnement du relais d'assistantes maternelles.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport 2021 de la CLECT et approuve, également à l'unanimité, les virements de crédits M14 présentés par M. Célerier.

5 - Vente de la parcelle A 716 au lieu-dit Lou Pebre à l'ASA du Canal de Canet - Présentation Sébastien Sabatier.

L'ASA (Association Syndicale Autorisée) de Canet d'Aude souhaite acquérir cette parcelle A 716 pour lui permettre :

- d'assurer l'entretien régulier des ouvrages du canal
- et plus particulièrement d'avoir accès à la prise d'eau.

L'ASA en propose 800 € pour 8 560 m².

Après discussion, le Conseil municipal accepte le principe de la vente mais au prix de 2 000 €. Une contre-proposition sera faite dans ce sens.

6 - Prolongation d'un an de la convention Commune/Société Cers : ce point est à relier au point informations et questions diverses portant sur le projet éolien entre La Bade et la Boulandière : présentation Sébastien Sabatier et Louis Guilhem.

L'ancienne municipalité avait signé un contrat d'implantation d'éoliennes avec la société Cers Holding le 22.12.2014 portant sur des terrains situés sur la commune de Tourouzelle : c'est le projet dit « des Pigeonniers ». Par courriers en date du 16 décembre 2019 et du 14 décembre 2020, la Société a prorogé deux fois la durée de validité du contrat soit 2 années supplémentaires jusqu'au 31.12.2021.

Cette convention arrivant à échéance, Cers Holding demande une prolongation de la durée de validité de ce contrat soit jusqu'à fin 2022. En l'absence de délibération du Conseil dans ce sens la commune serait, d'après Cers-Holding, contrainte de lancer un nouvel appel d'offres.

Par ailleurs, la société se propose d'installer un mât de mesure sur un des terrains de cette zone.

Le conseil municipal décide de surseoir à la demande de Cers-Holding dont il ne comprend pas la forte pression du fait qu'il n'est pas maître d'ouvrage de l'opération (celle-ci étant uniquement privée). Il proposera à la société Cers-Holding d'organiser une réunion en janvier pour que celle-ci fournisse toutes les explications nécessaires sur le refus du Préfet d'autoriser le projet initial.

7 – Non-reconduction de la convention liant Compteur SYS à la commune. Ce point est à relier au point informations et questions diverses portant sur les relevés de compteurs d'eau de novembre 2021 et sur la demande d'avenant formulée par Compteur SYS : présentation Serge Marret.

La convention liant la commune à la société Compteur SYS pour le relevé des compteurs d'eau a été reconduite par avenant par la municipalité précédente jusqu'en 2023. Il était prévu une rémunération de 7 € HT par compteur indexée sur l'indice de la construction auxquels se rajoutait 0.28 € par branchement supplémentaire. Compteur SYS vient d'adresser à la commune un nouvel avenant passant à 0.48 € par branchement supplémentaire. Cette augmentation de 71 % du coût de cette prestation est inadmissible.

Or, il apparaît de sérieuses anomalies dans le relevé des compteurs notamment des non-consommation d'eau ou une consommation très largement inférieure ou supérieure à la moyenne selon les cas.

Par ailleurs, il existerait toujours des compteurs au plomb, notamment, dans des rues qui auraient dû être refaites, certains branchements n'auraient pas été réalisés, les plans de récolement des travaux de 2015 n'ont pas été communiqués à la mairie alors que la société Compteur SYS était maître d'œuvre. Cette même société était aussi maître d'œuvre de l'aire de lavage des pulvérisateurs. Elle a fait appel à un sous-traitant sans en prévenir la Mairie.

En conséquence de tout ce qui précède, le conseil municipal ne peut que constater un service rendu présentant de nombreuses lacunes et de ce fait il approuve à l'unanimité la dénonciation avant le 15.06.2023 de la convention qui lie la commune à Compteur Sys laquelle se termine en août de cette même année.

Informations et questions diverses

- **Lancement des procédures d'appel d'offres relatives aux PUP :**

Tranche ferme PUP Ortega et Christophe Lanta,

Tranche conditionnelle PUP Restocos : présentation Sébastien Sabatier.

Un appel d'offres sera lancé pour les 3 PUP : Chemin du Périé, les Louades et chemin de Restocos.

L'examen des offres des entreprises sera examiné fin janvier début février.

- **Information sur le cimetière : préparation des décisions à prendre en janvier : présentation Patrick Célerier et Louis Guilhem.**

Il n'existe qu'une seule place disponible au cimetière alors que de très emplacements ne sont plus entretenus. Dans un premier temps, les tombes abandonnées sans concession feront l'objet d'une procédure de reprise. Celle-ci est très précise et sera exposée lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

- **Restitution de l'étude énergétique sur la salle Jean Moulin : présentation Sébastien Sabatier et Patrick Célerier.**

La salle est peu utilisée en raison essentiellement de son implantation au centre du village et des nuisances qui peuvent être causée au voisinage et des difficultés à la chauffer en plein hiver.

L'étude réalisée par le Syaden montre que d'importants travaux seraient à prévoir. Le bâtiment est très mal isolé faux plafond, menuiseries, doubles cloisons. Les WC ne sont pas isolés du tout. Le chauffage est à reprendre intégralement.

La question qui se pose est donc la suivante : compte tenu de la faible utilisation de la salle en période hivernale quels sont les investissements nécessaires pour assurer un minimum de confort sans que l'investissement soit insupportable économiquement par la commune.

Le Conseil décide d'engager une réflexion approfondie avant toute décision.

- **Analyse des messages déposés dans la boîte à idées. Conséquences : présentation Serge Marret.**

Lors de la réunion / exposition du 13 novembre 2021, les Tourouzellois ont pu déposer dans une "boîte à idées" leurs suggestions à destination de l'équipe municipale pour améliorer la vie au quotidien dans notre village.

Parmi ces suggestions citons :

- collecte de déchets verts, amélioration de la circulation et du stationnement, interdiction pour les poids lourds de traverser le village hors desserte locale, signalisation : stop à l'angle de la mairie, panneau sens prioritaire mairie vers centre du village, trottoir avenue de Lézignan.

Pour l'aménagement du village :

- maisons potentiellement dangereuses, déplacement de conteneurs à poubelle, robinet d'eau pulvérisateurs, journée des associations en janvier ou février, création d'une commission pour personnes âgées, favoriser l'implantation d'une boulangerie/pâtisserie, coopérative solaire, photos.

Ces propositions seront soumises au prochain conseil municipal.

- **Réponse aux différents mails de Mme Lecompte mettant en cause la municipalité : présentation Serge Marret.**

Cette personne se plaint de la propreté du village. Pourtant, c'est une préoccupation majeure de la municipalité. Tout est mis en œuvre pour ce faire. Les employés municipaux sont mobilisés pour nettoyer le village et les abords des colonnes de tri. Les administrés ont eu la visite à domicile de représentants de la CCRLCM pour expliquer le tri sélectif... Reste que chacun doit avoir la volonté d'être propre et discipliné et déposer ses ordures ou matériaux divers dans les containers présents sur la Commune à cet effet. La propreté est de la responsabilité de chacun dans l'intérêt de tous.

- **Vente de la parcelle A n°1416 des Louades à M. Arthur Arslan : présentation Serge Marret.**

Signature de la parcelle A 1416 des Louades chez le notaire.

- **Départs de Jérémie Cassaigne et Jordi Recorda-Cos : présentation Patrick Célerier.**

Jérémie Cassaigne a été déclaré inapte à la reprise de son travail selon l'avis de la commission départementale. Reste à attendre la décision de la CRRACL pour demande de retraite d'invalidité. Jordi Recorda-Cos arrive à la fin de son contrat au 31/12/2021. Un pot de l'amitié leur sera offert par la Mairie.

- **Logements sociaux**

Concernant les constructions de logements sociaux au-dessus sur la parcelle constructible appartenant à la mairie au-dessus de la salle communale, la société Marcou nous a informé de sa position, elle n'étudiera le projet que si les sociétés Alogea et Habitat-Audois ne font pas de proposition. Pour le moment, nous n'avons aucune proposition de leur part.

Sans réponse, il nous resterait la vente à un promoteur ou la vente à des particuliers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 13.

La secrétaire de séance

Le maire